

Aperçu des faits

- Fait 12 : Travailler à 100 % – être payé à 85 %
- Fait 13 : La rémunération de la physiothérapie ne couvre pas les coûts
- Fait 14 : Une opération au lieu d'un suivi en physiothérapie ?
- Fait 15 : Plus de patient-e-s = plus de physiothérapie
- Fait 16 : La physiothérapie ne représente que 3,6 % des coûts totaux de la santé
- Fait 17 : La population vieillit, ce qui rend les traitements de plus en plus complexes
- Fait 18 : La physiothérapie est plus demandée que jamais !
- Fait 19 : 90 % sont convaincu-e-s par la physiothérapie.
- Fait 20 : Depuis 10 ans, les exigences augmentent, les salaires eux stagnent
- Fait 21 : Plus de patient-e-s = plus de coûts